



**Commission permanente de Contrôle linguistique**  
**rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES**

---

Bruxelles, le 25 septembre 2018

[...]

[...]

Monsieur le Bourgmestre,

En sa séance du 21 septembre 2018, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte concernant un panneau de signalisation unilingue français placé au parc Garcet, dans la rue Leon Theodor à Jette, et indiquant des travaux au trottoir.

A la demande de renseignements de la CPCL, vous avez communiqué par lettre du 28 août 2018 ce qui suit (traduction) :

« Ce chantier concerne un renouvellement des entrées du parc et durera encore deux semaines. C'est l'entrepreneur qui est responsable de la signalisation du chantier. Pour pouvoir donner suite à votre plainte, nous avons néanmoins pris contact avec l'entrepreneur en lui demandant d'installer une signalisation adaptée en français et en néerlandais. L'entrepreneur a fait le nécessaire le vendredi 17 août 2018. »

\*  
\* \*

Les panneaux de signalisation installés au chantier du parc Garcet situé dans la rue Leon Theodor à Jette sont des avis et communications au public au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal le 18 juillet 1966 (LLC).

Conformément à l'article 18 LLC, les services locaux établis dans Bruxelles-Capitale rédigent en français et en néerlandais les avis, les communications et les formulaires destinés au public.

L'article 50 LLC stipule que la désignation, à quelque titre que ce soit, de collaborateurs, de chargés de mission ou d'experts privés ne dispense pas les services de l'observation des LLC.

Les panneaux installés pendant les travaux auraient dû être libellés en français et en néerlandais.

La CPCL considère la plainte comme recevable et fondée.

Elle prend acte du fait que la commune de Jette a pris les mesures nécessaires afin de régulariser la situation.

Copie de la présente est envoyée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE